

# Première Synthèses

## Informations

### LES ÉLECTIONS AUX COMITÉS D'ENTREPRISE EN 2004

En 2004, la participation aux élections aux comités d'entreprise a atteint 65,7 % des inscrits. Elle augmente d'un point par rapport à 2002.

La CGT, comme toutes les années paires incluant les élections à la SNCF, est le premier syndicat en termes d'audience avec 24,5 % des suffrages exprimés. La CFDT recueille 20 % des suffrages exprimés et son audience recule dans tous les collèges électoraux. Ce recul profite à l'ensemble des autres listes. Parmi les listes syndicales, la CGT-FO recueille 12,6 % des suffrages exprimés et les syndicats non confédérés en obtiennent 8,3 %. La CFE-CGC et la CFTC progressent respectivement de 0,4 et 0,6 point par rapport à 2002, atteignant chacune 6,1 % des suffrages exprimés.

Les listes non syndiquées recueillent 22,4 % des suffrages exprimés. Après une érosion continue depuis le début des années quatre-vingt-dix, leur audience se redresse de 0,7 point par rapport à 2002.

#### Participation en hausse, notamment dans le collège « ouvriers et employés »

Dans les établissements ayant organisé des élections aux comités d'entreprise en 2004, 65,7 % des salariés y ont participé, soit une hausse d'un point par rapport à 2002 (graphique).

À l'image des années précédentes, la participation est globalement plus forte dans les petits établissements (tableau 1). C'est cependant dans les établissements de plus de 1000 salariés qu'elle augmente le plus (+ 4,1 points). En effet, la participation

progresses plus modérément dans les établissements de moins de 50 salariés et recule légèrement dans ceux de 50 à 1000 salariés. Sa progression s'explique principalement par la mobilisation croissante des ouvriers et employés : + 1,3 point en 2004 (tableau 2 ; encadré 1).

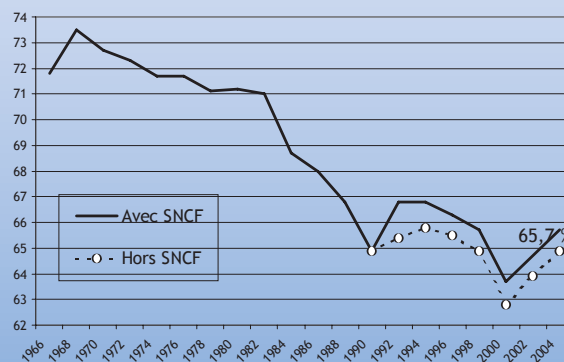
#### Remontée des listes non syndiquées, recul de la CFDT

En 2004, les listes non syndiquées ont recueilli 22,4 % des suffrages exprimés (tableau 3). Elles augmentent leur audience



Taux de participation (années paires)

En pourcentage des inscrits



Source : fichier d'élections aux comités d'entreprises et délégations uniques du personnel - Dares.

de 0,7 point par rapport à 2002, alors que celle-ci ne cessait de s'éroder depuis le début des années quatre-vingt-dix. Le score électoral de ces listes augmente plus particulièrement dans des secteurs tels que la construction et les industries de biens de consommation (tableau 4).

Entre 2002 et 2004, l'audience de la CFDT baisse de 2,2 points. Avec 20 % des suffrages exprimés, elle se retrouve derrière les listes non syndiquées. Cette perte d'influence survient après son positionnement lors de la réforme des retraites en 2003. Les suffrages obtenus par la CFDT baissent dans l'ensemble des secteurs (à l'exception de l'industrie automobile et du commerce) mais plus particulièrement dans les transports (- 5,7 points) ou l'éducation, la santé et l'action sociale (- 6 points). À la SNCF, l'audience de la CFDT a été divisée par deux (encadré 3) : elle est passée de 18,5 % à 9 % des suffrages exprimés. À elle seule, cette chute explique près de la moitié du recul de l'audience de la CFDT au niveau national.

Cette baisse profite aux autres

listes syndicales dont les scores augmentent en 2004 (tableau 3). En 2004, la CGT conserve sa première place avec 24,5 % des suffrages (+ 0,1 point). Elle augmente son score dans les secteurs où la baisse de la CFDT est la plus marquée. La CGT-FO (+ 0,2 point), la CFE-CGC (+ 0,4 point) et la CFTC (+ 0,6 point) améliorent également leurs résultats par rapport à 2002. La progression du score des syndicats non confédérés (+ 0,2 point) s'explique en grande partie par les bons résultats obtenus aux élections de la SNCF.

La comparaison de deux cycles électoraux consécutifs donne une vision plus précise de l'implantation syndicale (encadré 2). Entre les cycles 2001-2002 et 2003-2004, la CGT demeure la première organisation avec 23,4 % des suffrages exprimés (tableau 5). Les listes non syndiquées augmentent légèrement leur audience (+ 0,4 point). Elles devancent désormais la CFDT dont le score baisse de 1,5 point avec 21,2 % des suffrages exprimés. La CFDT retrouve ainsi son niveau de la deuxième moitié de la décennie quatre-vingt-dix. L'audience de la CGT-FO se sta-

bilise alors que les syndicats non confédérés, la CFTC et la CFE-CGC, progressent.

### Collèges électoraux : des différences persistantes entre les organisations syndicales

La CGT conserve sa première place dans le collège « ouvriers et employés » avec 30,4 % des suffrages exprimés (tableau 2 ; encadré 2). La CFDT, avec 20,3 % des suffrages, enregistre une baisse de 2 points entre 2002 et 2004. Les listes non syndiquées progressent de près d'un point, en atteignant 20,6 %.

Dans le collège « agents de maîtrise, techniciens, ingénieurs et cadres », la CFDT (18,9 %) conserve son rang de premier syndicat mais est désormais suivie de près par la CGT qui recueille 18,5 % des suffrages.

Dans le collège « ingénieurs et cadres », la CFE-CGC conforte sa prééminence avec un score de 24 %, soit une progression de 0,6 point par rapport à 2002. La CFDT y perd 2,6 points et la CGT-FO, 0,6 point tandis que la CFTC et la CGT gagnent respectivement 1,3 et 0,8 point.

Tableau 1  
Participation et résultats obtenus, selon la taille de l'établissement

	Nombre d'inscrits		Participation syndiqués		CFDT		CFE-CGC		CFTC		CGT		CGT-FO		Autres syndicats (*)		Non syndiqués	
	2004	2002	2004	2002	2004	2002	2004	2002	2004	2002	2004	2002	2004	2002	2004	2002	2004	2002
Moins de 50 salariés . . . . .	32 780	72,2	72,9	13,6	12,4	1,8	2,6	1,6	3,6	14,9	14,1	7,3	5,4	2,2	3,1	58,7	58,8	
50 à 99 salariés . . . . .	351 872	70,1	69,9	16,9	14,8	1,7	2,0	3,8	3,7	13,8	14,2	7,8	7,9	3,1	3,2	52,9	54,2	
100 à 199 salariés . . . . .	555 372	67,3	67,0	20,7	19,5	3,2	3,9	4,4	5,2	19,4	19,1	9,6	9,4	3,5	3,8	39,2	39,1	
200 à 499 salariés . . . . .	779 901	64,4	64,1	24,6	23,0	5,9	6,3	5,8	6,0	24,6	24,6	13,5	14,5	4,1	4,2	21,6	21,4	
500 à 999 salariés . . . . .	418 442	62,9	61,8	25,4	23,7	7,4	8,3	6,4	6,9	28,7	29,6	16,1	16,3	4,8	5,4	11,1	9,8	
1000 salariés ou plus . . . . .	818 436	62,1	66,2	22,1	18,3	7,9	8,2	6,5	7,6	29,4	31,0	13,5	13,6	17,9	19,3	2,7	2,0	
<b>Ensemble . . . . .</b>	<b>2 956 803</b>	<b>64,7</b>	<b>65,7</b>	<b>22,2</b>	<b>20,0</b>	<b>5,7</b>	<b>6,1</b>	<b>5,5</b>	<b>6,1</b>	<b>24,4</b>	<b>24,5</b>	<b>12,4</b>	<b>12,6</b>	<b>8,1</b>	<b>8,3</b>	<b>21,7</b>	<b>22,4</b>	

Participation : en % des inscrits  
Résultats : en % des suffrages exprimés

(\*) - Syndicats non confédérés.

Source : fichier d'élections aux comités d'entreprises et délégations uniques du personnel - Dares.

Tableau 2  
Participation et résultats obtenus par collège

	Nombre d'inscrits		Participation		CFDT		CFE-CGC		CFTC		CGT		CGT-FO		Autres syndicats (2)		Non syndiqués	
	2002	2004	2002	2004	2002	2004	2002	2004	2002	2004	2002	2004	2002	2004	2002	2004	2002	2004
Premier collège (1) . . . . .	1 914 935	1 863 778	63,5	64,8	22,2	20,3	1,0	1,1	5,6	6,0	30,3	30,4	13,7	14,1	7,3	7,5	19,8	20,6
Deuxième collège (1) . . . . .	537 772	541 641	70,3	70,8	21,2	18,9	11,3	11,6	5,4	5,9	17,4	18,5	11,4	11,6	9,2	9,0	24,1	24,5
Troisième collège (1) . . . . .	359 511	364 411	63,8	64,8	21,2	18,6	23,4	24,0	6,1	7,4	7,6	8,4	8,7	8,1	11,8	12,1	21,1	21,4
Collège unique (1) . . . . .	175 527	186 973	62,8	60,9	27,8	23,2	1,9	2,8	4,1	5,3	15,8	16,4	9,5	8,8	5,6	6,8	35,3	36,7
<b>Ensemble . . . . .</b>	<b>2 987 204</b>	<b>2 956 803</b>	<b>64,7</b>	<b>65,7</b>	<b>22,2</b>	<b>20,0</b>	<b>5,7</b>	<b>6,1</b>	<b>5,5</b>	<b>6,1</b>	<b>24,4</b>	<b>24,5</b>	<b>12,4</b>	<b>12,6</b>	<b>8,1</b>	<b>8,3</b>	<b>21,7</b>	<b>22,4</b>

Participation : en % des inscrits  
Résultats : en % des suffrages exprimés

(1) - Définition des collèges : encadré 2, « Les modalités des élections ».

(2) - Les syndicats non confédérés.

Source : fichiers d'élections aux comités d'entreprises et délégations uniques du personnel - Dares.

C'est dans le collège unique que la baisse de la CFDT est la plus importante : - 4,6 points. Les listes non syndiquées y obtiennent toujours leur score le plus élevé (36,7 %), soit une hausse de 1,4 point. Ces élections se déroulent le plus souvent dans des établissements de petite taille, plus de deux établissements concernés sur trois comptent moins de 100 salariés.

### Davantage de représentants syndiqués dans les grands établissements

Les syndicats obtiennent des scores d'autant plus élevés que la taille de l'établissement est grande. À l'inverse, les listes de non syndiqués, seulement présentes au second tour des élections, recueillent plus de la moi-

Source : fichier d'élections aux comités d'entreprises et délégations uniques du personnel - Dares.

Tableau 3  
Résultats obtenus selon l'origine des candidatures pour les années paires

Origine des candidatures	Pourcentage des suffrages exprimés						Évolution (en points)	Suffrages exprimés
	1994	1996	1998	2000	2002	2004		
CFDT . . . . .	20,8	21,5	21,7	22,9	22,2	20,0	-2,2	387 564
CFE-CGC . . . . .	5,6	5,8	5,8	5,7	5,7	6,1	0,4	117 811
CFTC . . . . .	4,3	4,5	4,9	5,3	5,5	6,1	0,6	118 815
CGT . . . . .	24,1	23,6	24,3	24,4	24,4	24,5	0,1	476 746
CGT-FO . . . . .	12,2	12,1	12,1	12,4	12,4	12,6	0,2	243 643
Autres syndicats*	6,8	7,3	7,0	7,4	8,1	8,3	0,2	162 067
Non syndiqués . . . . .	26,1	25,1	24,1	21,9	21,7	22,4	0,7	435 762
<b>Ensemble . . . . .</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>		<b>1 942 408</b>

\* - Syndicats non confédérés.

tié des suffrages exprimés dans les établissements de moins de 100 salariés (tableau 1).

Passé le seuil de 100 salariés, leurs scores décroissent rapidement. Si elles recueillent 39 % des suffrages exprimés dans les unités de 100 à 199 salariés, ces

listes n'obtiennent que 2 % dans les unités de plus de 1000 salariés.

Dans les établissements de plus de 200 salariés, les listes syndicales sont mieux représentées. La CGT et la CFDT y totalisent à elles deux près de la moitié des suffrages exprimés.

OLIVIER JACOD (Dares).

Tableau 4  
Participation et résultats obtenus, selon l'activité économique

Activité économique (NAF16)	Nombre d'inscrits	Participation		CFDT		CFE-CGC		CFTC		CGT		CGT-FO		Autres Syndicats		Non Syndiqués		
		2004	2002	2004	2002	2004	2002	2004	2002	2004	2002	2004	2002	2004	2002	2004	2002	2004
		Agriculture sylviculture, pêche . . . . .	11 160	66,0	68,4	26,2	20,7	1,8	2,9	7,9	8,4	10,4	18,1	7,4	10,4	4,0	2,4	42,4
Industries agricoles et alimentaires . . . . .	135 450	66,4	67,7	27,9	26,3	3,8	4,9	3,8	4,3	26,5	26,2	10,9	10,5	3,1	1,6	23,9	26,2	
Industries de biens de consommation . . . . .	157 348	67,8	68,1	21,7	19,0	6,3	5,7	5,1	5,6	27,8	24,5	11,2	11,8	5,8	6,4	22,2	27,0	
Industrie automobile . . . . .	121 416	77,0	77,9	15,9	17,6	8,2	10,7	9,2	9,5	29,7	29,9	18,3	18,9	13,1	9,8	5,7	3,6	
Industries des biens d'équipement . . . . .	205 706	70,5	72,0	25,6	23,1	12,0	10,4	4,0	3,9	24,3	27,3	11,0	11,9	3,9	4,1	19,1	19,3	
Industries des biens intermédiaires . . . . .	371 239	71,0	70,8	22,0	20,1	6,1	6,9	4,2	4,6	33,9	32,9	11,4	11,6	1,9	1,8	20,6	22,1	
Énergie . . . . .	16 148	75,0	73,1	21,1	18,9	10,1	13,3	3,2	2,0	32,9	32,2	15,3	22,7	8,5	4,7	8,8	6,2	
Construction . . . . .	116 393	63,3	61,7	13,0	11,8	4,9	3,0	4,2	3,2	20,7	21,1	14,1	15,4	1,5	1,3	41,6	44,2	
Commerce . . . . .	395 533	62,0	62,7	14,0	14,0	3,9	3,9	6,0	6,2	12,8	13,4	12,2	12,0	3,9	4,2	47,2	46,3	
Transports . . . . .	409 276	69,5	70,9	18,4	12,7	2,2	2,3	5,6	6,2	33,3	35,8	9,9	9,6	23,6	25,5	7,1	7,9	
Activités financières . . . . .	162 850	71,0	69,3	31,7	31,0	15,0	16,7	5,9	5,6	12,8	13,2	15,0	14,8	13,6	13,1	6,1	5,6	
Activités immobilières . . . . .	22 395	67,8	66,1	32,5	28,1	3,9	4,8	6,7	6,3	11,8	16,7	10,0	9,2	12,0	10,2	23,1	24,7	
Services aux entreprises . . . . .	373 658	45,9	51,9	20,1	19,0	5,9	6,9	5,7	8,4	16,4	17,4	12,5	12,2	6,6	5,9	32,6	30,2	
Services aux particuliers . . . . .	76 369	56,0	54,8	22,2	22,1	3,7	4,3	6,3	8,0	17,5	20,9	19,4	15,4	7,2	6,7	23,7	22,6	
Éducation, santé et action sociale . . . . .	261 447	60,4	60,6	35,8	29,7	2,7	3,0	7,9	8,3	16,7	18,7	10,2	9,7	5,2	7,9	21,6	22,7	
Administration . . . . .	120 415	69,6	71,8	28,3	27,0	2,9	4,3	5,9	6,1	31,4	28,3	19,7	22,7	5,1	5,4	6,7	6,2	
<b>Ensemble . . . . .</b>	<b>2 956 803</b>	<b>64,7</b>	<b>65,7</b>	<b>22,2</b>	<b>20,0</b>	<b>5,7</b>	<b>6,1</b>	<b>5,5</b>	<b>6,1</b>	<b>24,4</b>	<b>24,5</b>	<b>12,4</b>	<b>12,6</b>	<b>8,1</b>	<b>8,3</b>	<b>21,7</b>	<b>22,4</b>	

Source : fichier d'élections aux comités d'entreprises et délégations uniques du personnel - Dares.

Tableau 5  
Résultats obtenus par cycle

Listes	1981-1982	1983-1984	1985-1986	1987-1988	1989-1990	1991-1992	1993-1994	1995-1996	1997-1998	1999-2000	2001-2002	2003-2004
CFDT . . . . .	22,6	21,7	21,2	21,0	20,5	20,4	20,8	21,1	21,3	22,9	22,7	21,2
CFE-CGC . . . . .	6,6	6,5	6,8	6,4	6,0	6,1	6,0	6,1	6,1	6,0	5,8	6,3
CFTC . . . . .	3,0	4,1	4,4	4,3	4,1	4,4	4,5	4,8	5,0	5,5	5,8	6,4
CGT . . . . .	32,2	30,2	27,4	26,8	25,0	22,6	22,1	21,7	22,4	23,0	23,5	23,4
CGT-FO . . . . .	10,9	12,4	13,5	12,4	12,0	11,9	11,9	12,2	12,1	12,3	12,7	12,6
Autres syndicats . . . . .	4,4	5,3	5,4	5,4	5,9	6,2	6,6	6,8	6,5	6,5	7,0	7,3
Non syndiqués . . . . .	20,2	19,9	21,3	23,7	26,5	28,4	28,1	27,4	26,6	23,8	22,4	22,8

Source : fichier d'élections aux comités d'entreprises et délégations uniques du personnel - Dares.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont édités par le Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) 39-43, quai André Citroën, 75002 Paris Cedex 15. www.travail.gouv.fr (Rubrique Études et Statistiques) Directeur de la publication : Antoine Magnier.

Téléphone Publications : 01.44.38.22. (60 ou 61) Documentation : 01.44.38.23. (12 ou 14) Télécopie : 01.44.38.24.43

Réponse à la demande : 01.44.38.23.89 e-mail : dares.communication@dares.travail.gouv.fr

Rédacteur en chef : Gilles Rotman. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton.

Maquettistes : Daniel Lepesant, Guy Barbut, Thierry Duret. Conception graphique : Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement.

Reprographie : DAGEMO.

Abonnements : La Documentation française, 124, rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex.

Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00

www.ladocumentationfrancaise.fr

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES. Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 118 €, CEE (TTC) 124,30 €, DOM-TIM (HT) : 123 €, hors CEE (TTC) 127 €.

Publicité : Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement.

Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.



### Bibliographie

Tableaux détaillés (résultats par régions, par secteurs, graphiques...) disponibles sur le site internet du ministère de l'emploi : www.travail.gouv.fr

## CHAMP DE LA STATISTIQUE

La législation en vigueur en 2004 impose aux entreprises ou établissements d'au moins 50 salariés de mettre en place des élections de comité d'entreprise ou d'établissement tous les deux ans. Chaque année, le champ de la statistique ne correspond donc qu'à la moitié des entreprises concernées. Afin de ne pas alourdir l'exposé, comités d'entreprise et comités d'établissement sont confondus sous l'appellation unique de « comités d'entreprise ».

### Évolution du champ selon les années paires ou impaires

Les années paires comme les années impaires, le champ de la statistique n'est pas constant. D'une part, qu'il s'agisse de fusions, de délocalisations ou de clôtures, l'ensemble des mouvements d'entreprise et d'établissement a un impact sur la structure des institutions représentatives qui est difficilement maîtrisable par l'outil statistique. D'autre part, il arrive que des élections soient reportées de plusieurs mois par dérogation et basculent ainsi d'une année à l'autre.

Depuis 1991, les années impaires sont des années « sans SNCF », les années paires incluent les résultats des élections à la SNCF. Les votes des électeurs de la SNCF représentent 7 % de l'ensemble des suffrages exprimés cette année-là. Ils influencent donc les résultats globaux de l'année, notamment l'audience de la CGT et des syndicats non confédérés qui y sont fortement implantés. Les années impaires incluent, quant à elles, les résultats des élections à Air France.

### Analyse par cycle électoral

Le caractère bisannuel des élections aux comités d'entreprise justifie l'étude des scores cumulés sur deux années consécutives (« cycle électoral »). Cela permet de mieux analyser l'audience des syndicats et leur évolution. La comparaison de deux cycles électoraux réduit, de fait, les effets de modification de champ.

### Nouvelle grille de reclassement des syndicats

Les résultats des années 2002 et 2004 ont bénéficié d'une nouvelle grille pour reclasser les listes syndicales indiquées sur les procès verbaux d'élection dans l'une des cinq confédérations représentatives au plan national ou dans la catégorie « autres syndicats », qui correspond aux syndicats non confédérés. Le reclassement a été nécessaire pour comparer les deux années, mais son impact est relativement faible : il ne modifie les résultats de 2002 que de quelques dixièmes de point par rapport à ceux publiés précédemment.

## POUR COMPRENDRE CES RÉSULTATS

### Les instances élues

Les entreprises de 50 salariés ou plus doivent obligatoirement mettre en place un comité d'entreprise, lorsqu'elles emploient du personnel dans des conditions de droit privé (la Fonction Publique n'est pas soumise à la législation sur les comités d'entreprise). Dans les entreprises employant moins de 50 salariés, des comités d'entreprise peuvent être créés par convention ou accord conclu entre l'employeur et les organisations syndicales. Les entreprises de 50 salariés ou plus qui ont des établissements distincts sont tenues d'instituer des comités d'établissement, ainsi qu'un comité central d'entreprise. Jusqu'à la loi en faveur des PME du 2 août 2005, les membres des comités d'établissement, comme ceux des comités d'entreprise, étaient directement élus par le personnel pour une durée de deux ans. Depuis, la durée des mandats des représentants du personnel a été portée de deux à quatre ans dans l'ensemble des entreprises. Les membres des comités centraux sont désignés par les comités d'établissement. Les résultats présentés ici ne les prennent pas en compte.

### Le succès de la délégation unique du personnel

La loi quinquennale relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle, adoptée le 20 décembre 1993, a donné aux entreprises de moins de 200 salariés la faculté de mettre en place une « délégation unique du personnel ». Cette faculté s'exerce à l'échelon de l'établissement et s'applique de manière uniforme dans tous les établissements distincts d'une même entreprise lorsque celle-ci comporte un ou plusieurs établissements d'au moins 50 salariés. Les délégations uniques du personnel disposent tout à la fois des attributions des délégués du personnel et de celles des représentants du personnel au comité d'entreprise. Il y en avait 5 078 en 2002, on en dénombre 5 584 en 2004. La tenue d'élections ce type couvre désormais 53 % des effectifs salariés concernés.

### Les modalités des élections

Les élections s'effectuent par un scrutin de liste, avec répartition des sièges à la proportionnelle. Au premier tour, seules les organisations syndicales représentatives dans l'entreprise peuvent présenter des listes de candidats. Si le nombre des votants est inférieur à la moitié des électeurs inscrits ou s'il y a carence de candidatures, un second tour de scrutin a lieu au cours duquel les électeurs peuvent voter pour d'autres listes, notamment non syndiquées. Les chiffres relatifs aux suffrages exprimés, publiés ici, ne distinguent pas les suffrages acquis au premier et au second tour.

Les élections ont lieu par collège catégoriel distinct dont le nombre et la composition, fixés par la loi, peuvent être modifiés par voie d'accord. Les collèges « légaux » sont au nombre de deux : ouvriers et employés d'une part, agents de maîtrise, techniciens, ingénieurs et cadres d'autre part. Lorsque l'effectif des cadres salariés dans l'entreprise est supérieur à 25 et dans les entreprises de plus de 500 salariés, le deuxième collège doit être scindé en deux collèges distincts : un pour les agents de maîtrise et les techniciens, et un autre pour les cadres. Sous réserve du respect de ces principes, les conventions collectives et accords préélectorales peuvent aller au-delà du troisième collège par l'éclatement, par exemple, du premier collège en deux : ouvriers d'une part, employés d'autre part. Cependant, dans un nombre important de petites et moyennes entreprises, l'ensemble du personnel est regroupé dans un collège unique.

## L'IMPACT DES ÉLECTIONS À LA SNCF EN 2004

À la SNCF, l'audience de la CFDT a chuté de moitié entre 2002 et 2004. La confédération y recueille désormais 9 % des suffrages exprimés. Cette baisse a largement profité à la CGT, dont l'audience grimpe de 5 points, et aux syndicats non confédérés (SUD-Rail, UNSA, FGAAC, etc.) qui progressent de 4,5 points. La CGT renforce ainsi sa majorité relative avec 44 % des suffrages exprimés. Les syndicats non confédérés arrivent en deuxième position avec 32,8 %.

Les résultats à la SNCF représentent 7 % des suffrages exprimés en 2004. Ils ont un impact significatif sur les audiences nationales dans les collèges « ouvriers et employés », dans les établissements de plus de 1000 salariés et dans le secteur des transports.

### Effet de la SNCF sur les résultats aux élections aux CE en 2004

Origine de la candidature	SNCF		Ensemble hors SNCF		Ensemble avec SNCF		Effet (1) SNCF
	2002	2004	2002	2004	2002	2004	
CFDT	18,5	9,0	22,6	20,9	22,2	20,0	-0,9
CFE-CGC	1,4	1,1	6,1	6,5	5,7	6,1	-0,4
CFTC	6,4	6,3	5,5	6,1	5,5	6,1	0,0
CGT	38,9	44,0	22,9	22,9	24,4	24,5	1,6
CGT-FO	6,5	6,8	12,9	13,0	12,4	12,6	-0,4
Autres syndicats (2)	28,3	32,8	6,1	6,2	8,1	8,3	2,1
Non syndiqués (3)	0,0	0,0	23,8	24,4	21,7	22,4	-2,0
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>0,0</b>

(1) - Lecture: Les résultats de la CGT à la SNCF augmentent son audience nationale de 1,6 point.

(2) - Les « autres syndicats » de la SNCF sont principalement SUD-rail (Solidaire, ex-groupe des Dix), l'UNSA et la FGAAC (autonome).

(3) - Seules des listes syndicales se sont présentées à ces élections.

Source :  
fichier d'élections  
aux comités d'entre-  
prises et délégations  
uniques du personnel  
- Dares.